

Le *Railway Herald* et le forum des travailleurs.

Cet article est d'un conservateur, qui écrit surtout en temps d'élections; il expose le point de vue des cheminots et, voici ce qu'il dit au sujet des chemins de fer de l'Etat:

D'ici à ce que la situation s'améliore, il (M. Bennett) partagera en deux ces immenses convois de marchandises que nous avons aujourd'hui, ce qui permettra d'employer deux fois plus de monde qu'à présent, en équipes supplémentaires sur les trains et les locomotives. Il rétablira les services de trains de voyageurs qui ont été retranchés et de cette façon procurera du travail à un plus grand nombre de mécaniciens et d'employés sur les trains et assurera au public le service qu'il est en droit d'exiger.

Des MEMBRES: Qui a dit cela?

L'hon. M. HEENAN: C'est M. Bennett. L'auteur de l'article ajoute:

L'honorable M. Heenan, ministre du Travail, dit que cela ne pourrait se faire, et, selon toute apparence, ne se fera pas, s'il peut l'empêcher. L'honorable M. Bennett, de son côté, affirme que la chose est possible et se fera s'il est porté au pouvoir le 28. A vous donc de faire votre choix le 28.

Au ministre des Chemins de fer, je ferai observer...

M. le PRESIDENT SUPPLEANT (M. MacNicol): J'aimerais à donner lecture du paragraphe 2 de l'article 58 du règlement, car, à mon avis, l'honorable député ne se borne pas à l'article en discussion. L'article 1er du bill dit:

La présente loi peut être citée sous le titre: Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, de 1932.

Le ministre devra dire si cette date devrait être 1932 ou 1933. Le paragraphe 2 de l'article 58 du règlement est ainsi conçu:

Les discours prononcés en comité général doivent se rattacher rigoureusement à l'article en délibération.

J'invite l'honorable député à limiter ses observations à l'article visant le titre abrégé.

L'hon. M. VENIOT: Je demande la parole sur la question de règlement, avant que vous rendiez votre décision, monsieur le président. Il est d'usage de n'aborder qu'en dernier lieu l'examen du titre, mais dans ce cas-ci, on l'étudie en premier lieu. Cela étant, un honorable député a le droit de dire, en termes généraux, pourquoi il s'oppose à l'article 1er. Il s'y oppose parce que, selon lui, le bill ne devrait pas être cité sous le titre: Loi de 1932 sur le National-Canadien et le Pacifique-Canadien; il ne croit pas que le bill devrait porter ce titre, et pour cette raison, il a le droit de dire, d'une façon générale, les raisons pour lesquelles il désapprouve l'article 1er. Le rejet

de cet article 1er entraîne le rejet de tout le bill. C'est ainsi que j'entends la chose, monsieur le président, et à mon sens, vous avez tort de statuer que nous violons le règlement par une discussion d'ordre général sur cet article 1er.

L'hon. M. HEENAN: Je sais que vous tenez à agir impartialement, monsieur le président, mais avant que la Chambre se forme en comité, une discussion générale se poursuivait et on adressait au ministre des questions auxquelles il n'a pu répondre. Nous reprenons simplement les choses à partir de ce point-là. Même si je déroge au règlement, je ne devrais pas toujours être en butte à des rappels à l'ordre de la part de l'Orateur ou du président chaque fois que je me porte à la défense des ouvriers du pays.

Ce que je veux faire ressortir, monsieur le président, c'est que ma circonscription, de population peu nombreuse, il est vrai, mais de vaste étendue, compte plusieurs terminus de voies ferrées. J'appréhende, et ce avec raison si je sais ce que les compagnies de chemins ont l'intention de faire, la disparition d'un certain nombre de ces villes. Donc, si je parle de ce sujet avec plus de vigueur que touchant d'autres, c'est que je pense à ces gens. Vous le savez tous, je suis un employé de chemin de fer, c'est mon gagne-pain. Mon ancienneté dans le service est tel que le Gouvernement ne pourrait rédiger un bill qui me ferait perdre ma position, à moins qu'il ne me tranche la tête, et je crois que c'est ce que fera bientôt le ministre provincial des terres et des forêts. Ce n'est donc pas pour moi que j'interviens, mais pour les hommes et les femmes avec qui j'ai été associé durant plus de trente ans. Ces hommes et leurs familles sont fort exposés à être jetés sur le pavé et sacrifiés dans l'intérêt des institutions financières du Canada et des capitalistes de New-York.

Pourquoi tout cela? Quelle est la raison de toutes ces économies? L'an dernier les chemins de fer ont réalisé plus que leurs frais d'exploitation. Je crois qu'ils ont eu un surplus de recettes d'environ 5 millions de dollars au-dessus de leurs dépenses d'exploitation. Nous avons besoin d'argent aujourd'hui pour acquitter l'intérêt sur la dette garantie; il nous faut sacrifier des centaines et des milliers de Canadiens afin que ceux qui ont placé leur argent aient leur dernière livre de chair. Nous avons donc le droit de demander au ministre et au Gouvernement quelles sont leurs intentions, avant que cette mesure soit adoptée. Voilà pourquoi je parle avec tant de chaleur. J'ignore combien de fois je pourrai prendre la parole, ou jusques à quand, mais je parlerai aussi longtemps et aussi souvent que possible jusqu'à ce que j'obtienne des rensei-